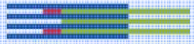




Ministère des affaires sociales et de la santé

Présentation du “plan d’action SSI”

- 2^{ème} colloque sur la sécurité des systèmes d’information de santé dans les établissements sanitaires et médico-sociaux – Paris – 14 décembre 2016
- Philippe BURNEL, Délégué à la stratégie des systèmes d’information de santé (DSSIS)



Un plan d'action SSI : pourquoi ?

▶▶ La sécurité des systèmes d'information est un enjeu fondamental de la sécurité des soins

- Les pannes, piratages et autres atteintes du SI peuvent conduire à une compromission de la disponibilité, de l'intégrité de la confidentialité ou de la traçabilité des données
- Le secteur de la santé n'est pas à l'abri



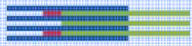
Un plan d'action SSI : pour qui ?

▶▶ Le plan d'action s'applique :

- Aux établissements de santé
- Aux laboratoires de biologie médicale
- Aux centres de radiothérapie
- Et aux centres d'imagerie et de radiologie

▶▶ Il ne s'applique pas aujourd'hui :

- Au secteur médico-social



Un plan d'action SSI : comment ?

▶▶ Le plan d'action n'est pas une nouvelle exigence de l'administration :

- Il ne crée pas d'obligations supplémentaires

▶▶ Le plan d'action vise à aider à la mise en œuvre de la sécurité dans les structures concernées :

- Un calendrier réaliste à 6, 12 et 18 mois
- Des actions concrètes, en nombre limité, dont l'efficacité est reconnue en matière de protection
- Une « check-list » pour permettre aux dirigeants des structures de vérifier / compléter leur politique de sécurité des systèmes d'information



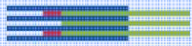
Un plan d'action SSI : comment ?

▶▶ Le plan d'action a été élaboré par le ministère :

- DSSIS, HFDS, DGOS, ASIP Santé

▶▶ Il a été discuté avec les acteurs concernés, y compris du secteur médico-social, pendant l'été :

- Fédérations
- Biologistes
- Directions d'administration centrale...



Un plan d'action SSI : quel suivi ?

▶▶ Les ARS sont chargée de la diffusion du plan d'action auprès des acteurs concernés de leur ressort territorial

- Action forte de sensibilisation par les ARS
- Diffusion du plan d'action
- Prise en compte effective

▶▶ Les modalités de mise en œuvre sont laissées à l'appréciation des ARS

- Les DG ARS tiendront informé le SG/HFDS des actions entreprises et des résultats obtenus
- Sous la forme d'un rapport trimestriel



Conclusion

- ▶▶ La sécurité des SI n'est pas simplement un thème de colloque
- ▶▶ Elle doit être une préoccupation permanente des responsables d'établissement
- ▶▶ Et donner lieu à des actions réelles et contrôlées